

<https://enseignants.se-unesa.org/Rentree-2023-quelle-place-pour-l-EPS-apres-les-annonces-presidentielles>



# Rentrée 2023 : quelle place pour l'EPS après les annonces présidentielles réductrices ?

- Je suis... - Prof d'EPS - L'actu de l'EPS -

Date de mise en ligne : vendredi 8 septembre 2023

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Le président Macron s'est récemment beaucoup exprimé sur l'École, dont il a fait son « domaine réservé ». Il a abordé de nombreux sujets, parmi lesquels l'activité physique et sportive de nos élèves, qu'il entend bien accroître et développer à coup de mesures radicales. Des annonces qui font la part belle au sport au détriment de l'EPS, encore une fois négligée et méprisée.

À moins d'un an des Jeux olympiques et paralympiques, Emmanuel Macron veut faire de la France une « nation sportive », dont les fondations se trouvent à l'École. La sédentarité constatée particulièrement chez les jeunes suscite l'inquiétude du président, qui a décidé d'y remédier en multipliant annonces et déclarations, sans tenir compte des spécificités de l'EPS et de l'expertise des enseignants.

*Renforcement des dispositifs 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école et 2 h de sport en plus au collège*

Étendues à l'ensemble du territoire à la rentrée 2022, les 30 minutes d'APQ peinent à se développer dans encore 15 % des écoles, selon la ministre des Sports. Un chiffre qui ne dit pas les difficultés rencontrées par les enseignants dans les 85 % des écoles censées avoir mis en place le dispositif depuis un an.

Quant aux 2 h de sport en plus au collège, on se souvient que le prédécesseur de Gabriel Attal avait annoncé leur généralisation en janvier dernier, avant de limiter l'expérimentation à 700 collèges à la rentrée 2023, soit 10 % des collèges du territoire.

Le SE-Unsa reste convaincu que les 30 minutes d'APQ ne peuvent se substituer à un temps de formation plus important des PE en EPS, qui leur permettrait de se réappropriier la discipline et de l'enseigner dans de meilleures conditions, sans qu'il soit question de la confier à des acteurs du monde du sport. Le ministère doit redonner toute sa place à l'Usep qui propose depuis longtemps une offre adaptée à l'école et mise en œuvre par des enseignants.

Le SE-Unsa répète que les 2 h de sport en plus au collège, qui ne s'adressent pas à tous les élèves, ne réduiront pas les inégalités d'accès aux équipements sportifs. Ce dispositif représente une externalisation des compétences des enseignants d'EPS, et une concurrence avec l'UNSS, porteuse d'un sport scolaire inclusif, mixte et égalitaire, et animé par les enseignants d'EPS, garants d'une cohérence pédagogique. La rémunération par le *Pacte des PEPS* engagés dans le dispositif des 2 heures est un détournement de la revalorisation inconditionnelle attendue par les enseignants qui s'investissent souvent au-delà de leur temps de service au sein de l'association sportive. Le dispositif risque de remettre en cause cet investissement en augmentant encore le temps de travail des enseignants d'EPS, déjà très conséquent.

*Les 5 000 terrains Génération 2024*

Le président a engagé 300 millions d'euros sur 3 ans (dont un tiers de la somme dès 2024) dévolus à « des infrastructures associées à des projets pédagogiques ».

3 000 de ces « terrains » seront en fait des équipements sportifs légers qui ne permettront qu'un nombre limité d'activités, et ne résoudront pas la pénurie d'infrastructures et l'insalubrité dont souffrent certaines. Seuls 500 gymnases ou piscines se verront construits ou rénovés au cours des trois prochaines années.

Le SE-Unsa continue de réclamer de nouvelles infrastructures pour un accès de tous les élèves à la pratique physique et sportive, mais aussi un véritable plan de rénovation des infrastructures existantes accompagné de moyens, respectueuse des contraintes écologiques et en concertation avec les enseignants d'EPS.

Tests d'aptitude physique pour les élèves de 6e

E. Macron souhaite *mieux évaluer l'évolution de la condition physique des jeunes* avec la mise en place de tests d'aptitude physique en 6e, visant à *faire connaître les possibilités d'activités sportives de proximité adaptées à chacun* et qui seront menés *selon des modalités discutées avec la communauté médicale et les enseignants d'EPS*.

Pour le SE-Unsa, des tests d'aptitude physique n'ont pas leur place en cours d'EPS qui, faut-il le rappeler au président, est une discipline à part entière, avec son programme et ses exigences. Un enseignant d'EPS n'a pas vocation à se substituer à un médecin scolaire.

Une fois encore, l'obsession de l'évaluation et du chiffre du président de la République prend le pas sur l'exigence de qualité qui est au cœur des préoccupations de tout enseignant. Les enseignants d'EPS ont le souci de la pratique physique et sportive de tous leurs élèves, quel que soit leur âge, ainsi que de leur santé, comme précisé dans les programmes.

25 000 places en « sport étude »

Enfin, le chef de l'État souhaite *accroître progressivement et massivement* le nombre de places en sport étude, pour passer de 10 000 à 25 000 places, afin *d'accompagner les futurs sportifs de haut niveau d'ici 2026*.

Le SE-Unsa rappelle que les sections sportives (qui ont depuis longtemps remplacé le terme « sport étude ») sont animées par des enseignants d'EPS qui doivent avoir les moyens de s'y consacrer. Les mesures annoncées et la multiplication des tâches ne doivent pas compromettre leur investissement. Afin de se tourner vers ces sections, les élèves doivent développer leur appétence pour la pratique physique et sportive auprès de leurs enseignants et au sein de l'école dès le primaire et tout au long de la scolarité. Les dispositifs visant à externaliser cette pratique n'ont qu'un caractère facultatif et n'intéresseront que les élèves déjà aguerris à l'activité physique et sportive.

L'avis du SE-Unsa

Le SE-Unsa dénonce l'empilement de dispositifs inégalitaires et éloignés de l'École, ainsi que les annonces qui ne tiennent pas compte de la réalité du terrain et ne valorisent pas les enseignants.

L'éducation physique est sportive est une discipline d'enseignement, elle ne doit pas être confondue avec le sport à des fins opportunistes, motivées par les Jeux olympiques et paralympiques de 2024. *L'héritage des Jeux* n'existera qu'avec l'implication des enseignants, professeurs des écoles comme professeurs d'EPS, auxquels il est nécessaire de redonner respect et confiance dans une institution qui les ignore depuis trop longtemps.

Le SE-Unsa veillera à ce que les enseignants trouvent leur place dans une politique éducative trop éloignée de leurs préoccupations et qui ne tient compte ni de leurs compétences, ni de leur implication auprès de leurs élèves.

> > [Lire notre communiqué de presse](#)